



## RAPPORT DE DÉNONCIATION POUR UNE VIOLATION DE MISE À BAN

PLAIGNANT (propriétaire, contrôleur mandaté)			
Nom, Prénom			
Rue + n°			
NPA - Localité			
Téléphone		Courriel	
MANDATAIRE (propriétaire, gérance, entreprise de sécurité, concierge, autre)			
Nom, Prénom			
Rue + n°			
NPA - Localité			
Téléphone		Courriel	
CONTRE			
Véhicule			
Immatriculation			
Marque			
Date / Heure			
Lieu exact			

Plaque « Justice de Paix » présente (impératif)  oui  non  
Signal d'interdiction de stationner visible (impératif)  oui  non  
Le contrevenant a-t-il été informé de la dénonciation ?  oui  non  
Le double de la plainte a été déposé sous l'essuie-glace ?  oui  non

Lieu, date :

Signature :

Annexes à fournir :

- Copie de l'Ordonnance d'interdiction rendue par le Juge de Paix
- Procuration du mandataire (lorsque le dénonciateur agit sur ordre)
- Photos du véhicule en infraction + panneau d'interdiction

**Plainte pour non-respect de l'interdiction légale de stationner, conformément à l'art. 258 du Code de procédure civile suisse (CPC)**

Ce document et les annexes peuvent être transmis par courriel à [securite.publique@chenit.ch](mailto:securite.publique@chenit.ch) ou remis au secrétariat municipal de la Commune du Chenit (Hôtel de Ville – Le Sentier)

Numéro de dossier  
(à laisser vide)

--